

le travail

Vol. 46, No 1

FEVRIER 1970

Mémoire de la CSN au gouvernement Trudeau

Le plein-emploi ça se peut et ça presse

Pendant que l'Ontario connaît une situation de quasi plein-emploi, le chômage atteint jusqu'à 20 pour cent dans certaines régions du Québec et des Maritimes. Et pendant que le premier ministre Trudeau annonce comme cadeau des fêtes que le gouvernement va laisser augmenter le chômage encore plus, supposément pour combattre l'inflation, le ministre de l'industrie et du commerce décrit l'année 1969 comme "une année de réalisations économiques importantes".

Mais ce sont des réalisations économiques à l'envers. Le taux de croissance de la production canadienne a été de 4.5 pour cent en 1969, ce qui est pas mal loin de notre capacité que le Conseil économique du Canada établit à 5.5 pour cent par année. Ceci veut dire que notre capacité de production a été sous-utilisée, de sorte que des emplois qui auraient pu être créés ne l'ont pas été, ce qui a fait augmenter le chômage.

Le gouvernement fait augmenter le chômage

Et au lieu de combattre le chômage, le gouvernement contribue à l'augmenter, particulièrement dans les régions pauvres du Québec et des Maritimes, en luttant contre l'inflation à la manière des chefs d'entreprise. Pour les chefs d'entreprise et pour le gouvernement, la lutte contre l'inflation est une opération simple qui ne tient pas compte des hommes, et qui se ramène à ceci: l'inflation diminue quand le chômage augmente, et inversement.

Les chômeurs n'ont pas à payer pour la prospérité des autres

Pour la CSN, cette façon de voir les choses est épouvantable, car ce qui est important pour elle ce sont les hommes. Comment peut-on demander aux 20 pour cent de chômeurs des régions pauvres du Québec et des Maritimes de payer pour la prospérité des autres régions? C'est bien évident qu'on ne peut pas demander une telle chose, mais c'est pourtant ce que veulent les chefs d'entreprise et le gouvernement.

Imposons le point de vue des travailleurs sur le chômage

Alors il va falloir s'organiser pour que le gouvernement tienne compte du point de vue des travailleurs dans toute cette histoire de chômage et d'inflation, et non pas seulement du point de vue des chefs d'entreprise. Et à cet égard, les comités régionaux de plein-emploi proposés dans la Lettre aux militants auront un rôle important à jouer pour canaliser la volonté des travailleurs jusqu'au gouvernement.

Pour la CSN, le problème le plus grave à l'heure actuelle n'est pas l'inflation, mais le chômage et les disparités régionales.

Une loi sur le droit au travail et le plein-emploi

Voilà pourquoi la CSN revendique une législation sur le droit au travail et le plein-emploi, en vertu de laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux mettraient tout en oeuvre pour garantir à chaque citoyen un emploi stable et bien rémunéré. Il ne s'agit pas d'un rêve. Il s'agit d'une chose que d'autres pays ont réalisée à leur façon, et que nous pouvons réaliser à notre façon.

Le gouvernement devra diriger l'économie

Seulement il faut savoir que l'objectif du plein-emploi ne peut être atteint sans une intervention vigoureuse du gouvernement dans l'économie. La politique traditionnelle qui consiste à faire des cadeaux aux entreprises privées pour qu'elles s'installent quelque part a suffisamment démontré son inefficacité. Désormais, l'intervention du gouvernement dans l'économie ne pourra

plus être uniquement incitative.

Les cadeaux aux entreprises privées n'ont pas créé le plein-emploi

Dans le passé, le gouvernement a accordé des privilèges fiscaux à l'industrie minière et pétrolière. Est-ce que ces cadeaux ont créé le plein-emploi? — Non. Le gouvernement a subventionné les chantiers maritimes à coup de millions. Est-ce que ces cadeaux ont empêché la fermeture de George T. Davie et de Vickers? — Non. Et on pourrait multiplier les exemples semblables.

L'intérêt des entreprises passe avant l'intérêt de la population

Les cadeaux du gouvernement aux entreprises privées ne peuvent pas créer le plein-emploi, parce que l'économie n'est pas planifiée de manière à satisfaire les besoins de la population. Tout est laissé au hasard des intérêts des entreprises privées. Et le gouvernement, même lorsqu'il fait des cadeaux aux entreprises privées, n'intervient pas pour faire passer l'intérêt de la population avant celui des entreprises.

Alors il arrive ce qui arrive actuellement: le quasi plein-emploi en Ontario pendant que le chômage atteint jusqu'à 20 pour cent dans certaines régions du Québec et des Maritimes.

Le Conseil économique doit être un instrument de planification

Voilà pourquoi la CSN demande que le Conseil économique du Canada soit transformé en organisme de planification, car la planification de l'économie est essentielle pour arriver au plein-emploi. Et cette planification devrait se faire de concert avec les provinces, pour tenir compte des priorités régionales établies par la population de chaque région au lieu d'être établies par les plus puissants des chefs d'entreprise qui orientent l'économie dans le sens de leurs intérêts très particuliers.

Mesures immédiates pour combattre le chômage

La CSN propose d'autres mesures plus immédiates pour abaisser le niveau du chômage:

- Le transfert du surplus budgétaire du gouvernement fédéral aux provinces pauvres, par le truchement de certaines agences gouvernementales qui utiliseraient ces fonds pour financer des projets de développement.
- La remise inconditionnelle au Québec du produit de la taxe fédérale de deux pour cent, dite de progrès social, qui est perçue pour financer les programmes fédéraux de sécurité sociale, particulièrement l'assurance-santé, que nous n'avons pas encore au Québec. Le produit de cette taxe au Québec est de \$200 millions par année.
- Adoption immédiate d'une loi pour que le gouvernement fédéral garantisse les prêts pour des projets de développements accordés par les banques aux entreprises de l'est du pays.
- Orientation des disponibilités financières de la Banque d'expansion industrielle vers les régions pauvres.
- Que le problème des disparités régionales soit mis à l'ordre du jour des discussions constitutionnelles entre Ottawa et les provinces.

les points saillants du mémoire de la CSN au gouvernement fédéral

● Législation sur le droit au travail et sur le plein-emploi, et conversion du Conseil économique du Canada en organisme de planification économique, comme un des instruments essentiels pour arriver au plein-emploi.

● L'objectif du plein-emploi ne peut être atteint sans une intervention plus vigoureuse du gouvernement dans l'économie: création d'entreprises d'Etat, participation au capital-actions d'entreprises mixtes, création de la Société de développement du Canada promise depuis deux ans. L'intervention gouvernementale ne peut plus être uniquement incitative, et les politiques de charité pratiquées par le ministère de l'expansion économique et régionale sont maintenant dépassées.

● Gel des prix et des loyers, et constitution d'un tribunal d'arbitrage ayant le pouvoir d'interdire toute augmentation de prix qu'il jugerait injustifiée.

● Rejet de la thèse patronale-gouvernementale selon laquelle l'inflation est causée par les salaires, et en conséquence, rejet de toute entente patronale-syndicale sur les restrictions volontaires sous l'égide de la Commission des prix et revenus.

● Rejet de la politique gouvernementale visant à combattre l'inflation en augmentant le chômage, particulièrement dans les régions pauvres comme l'est du pays.

● La priorité doit être donnée à la lutte contre le chômage et à l'élimination des disparités régionales, plutôt qu'à l'inflation proprement dite.

● L'inflation canadienne n'est pas aussi prononcée que le gouvernement la laisse entendre, car d'une part elle n'a pas menacé notre position concurrentielle sur les marchés internationaux dû au fait que les pays industrialisés connaissent le même phénomène, et d'autre part elle n'existe pas au même degré dans toutes les régions. Ceci veut dire que l'inflation doit être considérée dans sa véritable perspective de manière à la combattre avec des moyens appropriés sans augmenter le chômage.

● Un de ces moyens appropriés proposés par la CSN pour combattre l'inflation, c'est le transfert des surplus budgétaires du gouvernement fédéral aux provinces nécessiteuses via certaines agences gouvernementales, pour y financer des projets de développement.

● Rejet de la thèse patronale selon laquelle l'inflation est causée par des dépenses excessives de la part du gouvernement, puisque le secteur public connaît des surplus depuis 1964 (\$800 millions en 1968).

● Fondamentalement, la cause de l'inflation canadienne c'est la faible productivité d'un grand nombre de secteurs. En conséquence, la CSN demande la mise en branle de mesures visant à augmenter la productivité, dont la création d'un office de reconversion industrielle pour rationaliser et consolider les secteurs à faible productivité. La CSN refuse de faire subventionner par les bas salaires l'inefficacité des secteurs à faible productivité.

● La CSN conteste la répartition actuelle des revenus, et en conséquence s'oppose à toute tentative de limiter strictement les augmentations de salaire aux augmentations correspondantes de la productivité.

● La CSN demande l'indexation automatique des prestations de sécurité sociale sur l'indice des salaires.

● La CSN déplore que le livre blanc sur la fiscalité tolère encore tant d'injustices dans le système fiscal, et se demande jusqu'à quand les pauvres vont continuer à payer pour les riches.

● La CSN demande la remise inconditionnelle au Québec du produit de la taxe dite de progrès social, soit \$200 millions.

LETTRE AUX MILITANTS *

Dans le passé, les militants de la CSN ont appris à travailler ensemble pour améliorer leurs conditions de travail et celles de leurs confrères. Mais aujourd'hui, cela n'est plus suffisant. Aujourd'hui, le militantisme syndical a des exigences nouvelles. Aujourd'hui, les militants de la CSN doivent apprendre à travailler ensemble pour améliorer leurs conditions de vie et celles de tous les travailleurs.

Voilà le message que le président général Marcel Pepin a livré aux militants du mouvement dans la lettre qu'il leur a fait parvenir à la mi-janvier, message qu'il reprend avec l'exécutif de la CSN dans chaque rencontre avec les conseils centraux.

Améliorer les conditions de vie de tous les travailleurs, c'est le programme qui a été tracé par le dernier congrès de la CSN à l'automne 1968. Combattre les mille formes d'exploitation dont les travailleurs sont victimes en dehors de leur milieu de travail, c'est ce que le congrès 1968 a appelé le deuxième front, ce n'est pas le premier front étant la lutte traditionnelle contre l'exploitation dans les milieux de travail.)

Mais engager un mouvement de 225,000 membres dans une nouvelle forme de lutte dont les résultats sont moins palpables que la convention collective, cela suppose "un changement notable dans les idées, la mentalité et les motivations de nombreux militants". Orienter les énergies du mouvement vers le deuxième front, ce n'est pas moins facile — et c'est même plus difficile — que d'orienter les énergies d'un groupe de syndiqués vers la négociation d'une bonne convention collective.

La lettre aux militants c'est un aiguillon pour mettre en marche les actions concrètes qui découlent de l'adoption du deuxième front. Les travailleurs sont prêts à soutenir une grève pour obtenir une augmentation de salaire, pour obtenir la sécurité d'emploi ou même simplement la reconnaissance de leur syndicat. C'est dans les habitudes syndicales, et c'est une technique qui a fait ses preuves.

Mais les travailleurs sont-ils prêts à faire du porte à porte pour dénoncer l'injustice du régime fiscal par exemple? Sont-ils prêts à organiser leur quartier pour le libérer des compagnies de finances? Plusieurs travailleurs sont prêts à faire cela et bien d'autres choses encore. Il n'y a aucun doute là-dessus, lorsqu'on regarde fonctionner certains comités d'action politique, ou encore les Associations coopératives d'économie familiale (AC-EF) mises au monde par le service du budget familial de la CSN avant même l'adoption du deuxième front. Cependant, pour que la lutte sur le deuxième front ait des chances de succès, il faut y engager beaucoup plus de militants encore. Et cet engagement ne peut se faire automatiquement, ne peut se faire de force. Cet engagement se fait en se parlant, en se comprenant, en se convainquant. C'est comme dans les entreprises: un syndicat n'est pas fondé du fait que trois ou quatre militants se sont réunis un soir pour en parler. Voilà des réalités que le président de la CSN rappelle aux militants dans sa lettre, comme un directeur de grève rappelle aux grévistes que la grève ne se gagne pas toute seule.

L'action syndicale sur le deuxième front à la CSN se fera comme l'action syndicale sur le premier front, par l'adhésion libre du plus grand nombre possible de militants. L'action syndicale sur le premier front a toujours été basée sur le respect des hommes, sur le respect de leur liberté. C'est ce qui fait la force du mouvement. Car des hommes libres qui se battent pour une chose à laquelle ils croient le font avec infiniment plus de force que des conscrits.

L'action syndicale sur le deuxième front se fera de la même manière, par des hommes libres, qui sont prêts à faire librement des choses pour changer la société, comme des fois ils sont prêts à faire librement la grève pour changer leurs conditions de travail. Mais travailler avec des hommes libres, ça des exigences. La Lettre aux militants rappelle ces exigences, et rappelle que la force révolutionnaire de la CSN vient de ce qu'elle a su correspondre à ces exigences.

* La Lettre aux militants a été envoyée aux présidents, secrétaires et trésoriers de chaque syndicat. Cependant, d'autres exemplaires sont distribués aux militants qui participent aux réunions qui ont lieu dans les conseils centraux pour discuter de la Lettre. Le conseil confédéral de la CSN a lui aussi étudié la lettre à sa réunion des 28, 29 et 30 janvier, et l'ayant jugée "très valable", il a demandé à chaque syndicat de l'étudier à son tour. On peut obtenir des exemplaires supplémentaires en s'adressant au service d'information à Montréal.

Comment Ottawa crée du chômage au Québec

Voici un exemple des mesures restrictives par lesquelles le gouvernement fédéral cause du chômage en prétendant lutter contre l'inflation. Il s'agit de la suppression brutale du programme des travaux d'hiver en 1968, programme qui aidait à combattre le chômage et dont bénéficiaient davantage les régions pauvres.

D'après les chiffres fournis par le ministère québécois des affaires municipales, le Québec a reçu \$94,932,150 en vertu de ce programme de 1963 à 1968, alors que l'Ontario ne recevait que \$31,217,000 pendant la même période. C'est donc dire que la suppression du programme frappe beaucoup plus durement la province pauvre du Québec que la province riche de l'Ontario.

Mais c'est une chose qui n'a pas l'air d'inquiéter le gouvernement fédéral. Lui il a une idée fixe, c'est l'inflation. Mais comment les régions pauvres peuvent-elles être cause d'inflation quand elles n'ont même pas assez d'argent pour acheter le nécessaire. Ce qui est certain, c'est que le Québec et les Maritimes subissent l'inflation au lieu de la générer, et que les mesures restrictives du gouvernement fédéral leur font un tort énorme en augmentant le chômage déjà élevé.

On a exagéré l'inflation

Le gouvernement Trudeau et les chefs d'entreprise ont exagéré le phénomène de l'inflation, dans l'espoir de freiner les augmentations de salaire. Ils ont organisé de longue main une mise en scène destinée à transférer la responsabilité de l'inflation sur les travailleurs syndiqués. La création d'une commission des prix et revenus, la conférence des chefs d'entreprise les 9 et 10 février, et la conférence des premiers ministres les 16 et 17 février sont les principaux éléments de cette mise en scène.

L'inflation ne menace pas nos exportations

Il y a effectivement inflation. Mais si cette inflation était aussi prononcée que le gouvernement la laisse entendre, la position concurrentielle du Canada sur les marchés internationaux serait sérieusement en danger. Or, il n'existe aucun signe laissant croire que l'inflation menace les exportations canadiennes. De plus, l'inflation n'existe pas au même degré dans toutes les régions du pays. Par exemple, les prix ont augmenté de 3.6 pour cent au Québec en 1969, pendant qu'ils augmentaient de 4.5 pour cent dans l'ensemble du Canada.

Le gouvernement et les patrons cherchent un coupable

Quand on lit ces choses dans le mémoire de la CSN, ça laisse des doutes sur la sincérité du gouvernement et des chefs d'entreprise dans la lutte contre l'inflation. Et ces doutes deviennent encore plus sérieux quand on réalise que tout le débat sur l'inflation tourne autour

non pas de la recherche des causes et des solutions appropriées, mais de l'identification d'un coupable.

Dans le verdict unanime du gouvernement et des chefs d'entreprise, ce coupable est évidemment le travailleur syndiqué qui négocie des augmentations de salaire. Voilà pourquoi ces partenaires s'ingénient à exagérer le phénomène de l'inflation afin de restreindre les revendications de salaire lors des négociations collectives. Ils ne disent pas que l'inflation est un phénomène bien relatif qui doit être considéré en relation avec les autres pays qui connaissent eux aussi des augmentations de prix.

Grande différence entre l'inflation canadienne et l'inflation américaine

Ils ne disent pas non plus qu'une lutte contre l'inflation menée à la manière des Etats-Unis risque d'avoir des conséquences désastreuses au Canada, précisément parce que l'inflation canadienne est bien différente de l'inflation américaine.

Aux Etats-Unis, l'inflation est un produit direct de la guerre du Vietnam, qui a amené le gouvernement à faire des dépenses excessives, ce qui a eu pour résultat de faire augmenter la demande pour les biens et les services, provoquant ainsi l'inflation.

Mais au Canada, l'inflation n'est pas causée par une demande trop forte pour les biens et les services, puisque le taux de chômage est élevé. Quand les gens ne travaillent pas, ils ne peuvent pas faire d'exagération dans leurs achats. De plus, on ne peut pas imputer l'inflation aux dépenses excessives du gouvernement puis-

que depuis cinq ans, le secteur public a toujours enregistré des surplus. (\$800 millions en 1968)

La cause, c'est l'insuffisance de la productivité

Alors quelle est la cause de l'inflation au Canada? Il est bien évident qu'une grande partie de cette inflation est importée des Etats-Unis. Mais fondamentalement, l'inflation canadienne découle d'une insuffisance de la productivité. C'est par l'augmentation de la productivité, c'est en rendant les entreprises plus efficaces, que le Canada combattra efficacement l'inflation et maintiendra sa position concurrentielle sur les marchés internationaux, qui n'est d'ailleurs pas menacée pour le moment.

Finis la subvention des entreprises inefficaces par les bas salaires

Et un des moyens proposés par la CSN pour accroître la productivité, c'est la création d'un office de reconversion industrielle comptable devant le parlement et chargé de mettre en oeuvre des programmes visant à rationaliser et consolider les secteurs à faible productivité.

Si la productivité n'est pas augmentée, les travailleurs continueront à subventionner des secteurs inefficaces sous forme de bas salaires, et les consommateurs continueront à porter le poids de l'inefficacité de ces secteurs sous forme de prix plus élevés que le prix des produits importés moyennant une protection tarifaire, ou même sous forme de prix gonflés par la publicité ou par les pouvoirs discrétionnaires dont jouissent certaines entreprises sur la fixation des prix.

Le deuxième front en marche

"La puissance des ressources humaines contre les mécanismes qui oppriment l'homme est illimitée, mais à la condition qu'elles se mobilisent. Il sera important de mobiliser progressivement beaucoup de monde (...) Il faut transformer des milliers et des milliers de victimes silencieuses en milliers et en milliers de volontés agissantes. Il ne faut pas laisser les choses comme elles sont et nous contenter d'en parler. Il faut mobiliser la misère pour combattre la misère, la pauvreté pour combattre la pauvreté, les endettés pour combattre l'endettement, les trahis pour éliminer la trahison, les exploités pour vaincre l'exploitation. Et il nous faut d'abord nous mobiliser nous-mêmes. Si nous refusons de faire cela, rappelez-vous que nous aurons, nous aussi, trahi et exploité nos gens à notre tour et à notre manière."

le deuxième front.

Il faut d'abord connaître les multiples formes d'exploitation dont sont victimes les travailleurs

Pour s'imposer dans les décisions économiques et politiques, il faut d'abord que les travailleurs sachent comment et jusqu'à quel point ces décisions les oppriment dans leur vie de tous les jours. C'est pourquoi le programme des colloques populaires prévoit l'étude, en atelier de travail, des multiples formes d'exploitation dont sont victimes les travailleurs. A partir de cette étude, les participants pourront en meilleure connaissance de cause, dégager un programme d'action qui vise, pour commencer, à bâtir la force politique des travailleurs sur le plan municipal.

Sur chacun des sujets au programme (voir la liste ci-dessous), des spécialistes préparent actuellement des documents d'information très étoffés qui serviront de base au travail des participants. Notons que le programme des colloques sera sensiblement le même partout, afin que dans l'ensemble du territoire, les travailleurs se fassent une image la plus précise possible de leur condition d'exploités dans une société où les décisions économiques et politiques leur échappent.

Atelier no 1 — Salaires et revenus

- Distribution des revenus au Québec par classe sociale en distinguant les salariés des non-salariés;
- le salaire des syndiqués et des non-syndiqués;
- le revenu des cultivateurs;
- l'inflation depuis dix ans;
- l'augmentation réelle du salaire moyen depuis dix ans;
- Indice Dow-Jones: augmentation de la valeur des actions en bourse durant la même période;
- l'augmentation du revenu des classes professionnelles et autres non salariés depuis dix ans;
- taux de profit annuel des entreprises depuis dix ans par secteur industriel;

Atelier no 2 — Alimentation, articles ménagers, vêtements

- Proportions du budget consacré à chacun de ces besoins (dépenses annuelles par famille selon les

Atelier no 3 — Assurances, fiducie et Caisses populaires

- Proportions du budget consacré aux divers modes d'assurance;

Atelier no 4 — Loisirs, jeunesse, vacances, culture

- Les loisirs - disponibles et à qui?;
- centres culturels et sportifs;

Les travailleurs veulent trouver leur propre chemin

C'est en étant dégagés des partis politiques tout en étant profondément engagés dans les questions politiques que les travailleurs pourront transformer la société en fonction de leurs besoins.

Les colloques populaires qui viennent de commencer, avec la participation active de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, sont pour moi un signe très clair que les travailleurs québécois, même dans leur action politique, n'acceptent plus les vieilles règles du jeu de la société bourgeoise. Ce que j'ai observé chez les participants au premier colloque à Baie-Comeau, c'est la volonté de s'imposer dans les décisions économiques et politiques sans s'attacher aux partis politiques et sans se soumettre à leur discipline de fer. Cela a renforcé ma conviction que les travailleurs québécois veulent trouver leur propre chemin jusqu'au pouvoir de décision, pour ne plus se perdre dans les chemins trompeurs de la société bourgeoise.

C'est pourquoi j'encourage les militants de notre mouvement de participer aux colloques populaires dans chacune de leurs régions. L'esprit qui anime ces colloques est le même qui anime nos propres comités d'action politique. C'est l'esprit du deuxième front.

Marcel Pepin,
président général de la CSN.

- bibliothèques publiques: nombre et accessibilité;
- journaux, revues, télévision, tendance actuelle à la concentration, à la monopolisation;
- les vacances: ouverture de lacs en nombre suffisant à la population, auberges de jeunesse.

Atelier no 5 — Logement et habitation

- pourcentage du salaire consacré au logement;
- les grandes lignes des politiques gouvernementales; qui favorisent-elles en pratique? (S. H. Canada et du Québec);
- effets de la spéculation légalisée et les fraudes sur le coût du logement;
- pour une politique du logement qui corresponde aux besoins et aux ressources de la population - investissements requis - logement municipal et coopératif.

Atelier no 6 — Politique de sécurité sociale

- Coût des soins médicaux, dentaires et pharmaceutiques;
- l'assurance-maladie (analyse des travaux de la Régie et du programme qui doit commencer à l'été 1970);
- analyse du dossier sur l'industrie pharmaceutique;
- les soins dentaires;
- pour une politique de sécurité sociale;
- maladie, chômage, retraite.

Atelier no 7 — Electricité, gaz, téléphone, chauffage, essence

- l'électricité: analyse des conditions d'acquisition de l'Hydro-Québec; vérification de l'augmentation des coûts depuis la nationalisation; comparaison avec les taux et les coûts réels selon les niveaux de consommation dans les autres provinces; les effets positifs (économie, spécialisation);
- le trust du téléphone en Amérique du Nord; l'augmentation des taux, etc.;
- le gaz naturel: historique du gaz naturel au Québec (le scandale), etc.;
- le trust du pétrole (Standard Oil); l'affaire de la raffinerie qui doit s'installer au Québec; le coût (prohibitif) de la concurrence (artificielle) des compagnies de pétrole; les différences de coût du gallon d'essence dans les régions; les moyens de protection du consommateur qui pourraient être envisagés par l'Etat et le consommateur;
- l'huile à chauffage; ce que coûte le chauffage annuel au gallon; les moyens d'en réduire le coût.

Atelier no 8 — Les taxes, ce que les gouvernements en font, la conception économique des partis politiques et des gouvernements

- les doctrines économiques des partis politiques et des gouvernements et leurs conséquences - administration gouvernementale, sous-contracts, utilisation des professionnels - exemple: pourquoi les routes ne seraient-elles pas aménagées et entretenues au complet par la Voirie? - Services juridiques fournis par des salariés;
- économie - La politique des privilèges fiscaux aux entreprises et des subventions directes: les formules que le gouvernement pourrait utiliser pour stimuler l'essor de l'économie québécoise, etc.

Atelier no 9 — Les dettes

- Ce que représente le coût et le pourcentage de l'endettement des salariés;
- importance du crédit à la consommation (1958 à 1968);
- qui utilise le crédit à la consommation?;
- l'enquête Tremblay-Fortin;
- combien paie-t-on globalement en intérêt aux compagnies de finances et aux banques?;
- les prêts usuraires;
- la législation de l'usure par les gouvernements: la loi des petits prêts;
- la rentabilité des compagnies de finances - l'histoire de la Household Finance;
- les formes de crédit à condamner;
- les recommandations de la Commission Parizeau;
- les avocats profitent;
- le dépôt volontaire;
- le mouvement coopératif;
- le rôle de l'Etat: comment protéger le consommateur et le salarié.

Atelier no 10 — L'éducation

- Avons-nous les moyens de financer deux systèmes parallèles, le public et le privé?;
- financement des Commissions scolaires et accessibilité.

Imposons-nous dans les décisions économiques et politiques

Un premier pas: 15 colloques

Dans les lieux de travail, le syndicalisme a transformé des dizaines, puis des centaines, puis des milliers de victimes silencieuses en volontés agissantes. Dans les lieux de travail, la puissance des travailleurs organisés a été largement démontrée.

Cette puissance, que les employeurs sous-estiment toujours, à l'occasion de grèves par exemple, a permis à des milliers de travailleurs d'obtenir des conditions de travail qui tenaient du rêve il n'y a pas si longtemps: semaine de 40 heures et même de 32 heures et demie, paiement des vacances et du temps supplémentaire, sécurité d'emploi, respect de l'ancienneté, protection contre la maladie et la vieillesse, élimination progressive du travail à la pièce, évaluation des tâches ou plans de carrière, procédure de grief, et bien sûr, relèvement des salaires.

Les décisions qui échappent aux travailleurs

Mais cette puissance des travailleurs organisés, si elle a donné des résultats importants dans les lieux de travail, n'a pas encore réussi à s'imposer là où se prennent les décisions économiques et politiques qui oppriment les salariés dans leur vie de tous les jours: décision d'augmenter les taux d'intérêt, décision de hausser les prix, décision de retarder l'assurance-maladie, décision de hausser les impôts, décision de fermer des usines, décision de construire des logements luxueux inabordable pour la plupart des gens, décision de laisser le chômage augmenter, décision de financer les écoles privées au détriment du secteur public d'enseignement, décision d'empêcher de manifester ceux qui ne peuvent faire entendre leur voix autrement, etc.

Des colloques populaires dans la ligne du deuxième front

C'est pour imposer la puissance des travailleurs organisés là où se prennent les décisions économiques et politiques que la CSN a ouvert un deuxième front à son congrès de 1968. Et c'est cette même préoccupation qui est à l'origine des 15 colloques populaires qui auront lieu au cours des prochains mois avec la participation active des trois centrales CSN, FTQ et CEQ.

Ce projet de colloques populaires a pris naissance l'été dernier, pour permettre aux travailleurs du Québec de chercher ensemble, indépendamment de leur affiliation syndicale, les moyens de s'imposer dans les décisions économiques et politiques. Le projet a été approuvé par les exécutifs et les organismes directeurs des trois centrales CSN, FTQ et CEQ, qui ont confié à un comité conjoint de coordination la tâche de le mener à bien. Jusqu'à présent, plus de 1,000 dirigeants syndicaux ont accordé leur appui au projet.

Ça commence

Samedi le 31 janvier avait lieu au siège de la CSN à Montréal, une réunion des 80 principaux organisateurs régionaux des colloques populaires. Cette réunion, au cours de laquelle les représentants des trois centrales ont fait l'aqueduc le plus complet sur les objectifs, le pro-

gramme et l'organisation des colloques populaires, a permis de franchir une étape décisive dans la matérialisation de ce projet historique pour les travailleurs québécois.

Les colloques populaires, d'une durée de deux jours, ont commencé à Baie-Comeau les 14 et 15 février, et s'échelonnent dans 14 autres villes jusqu'à la fin de mai. (Voir le calendrier ci-contre)

Dégager un programme d'action axé sur la politique municipale

Les colloques populaires visent à dégager un programme d'action qui va permettre aux travailleurs de bâtir leur force politique, mais en commençant par la politique municipale. Déjà à la CSN par exemple, des comités d'action politique ont été formés dans 100 municipalités, et une cinquantaine ont commencé à fonctionner. Grâce à l'action conjuguée des syndiqués des trois centrales, ces comités d'action politique se sont emparés du contrôle des conseils municipaux de St-Jérôme, de Baie-Comeau et de Hauterive l'automne dernier, et ont fait élire des échevins à Alma.

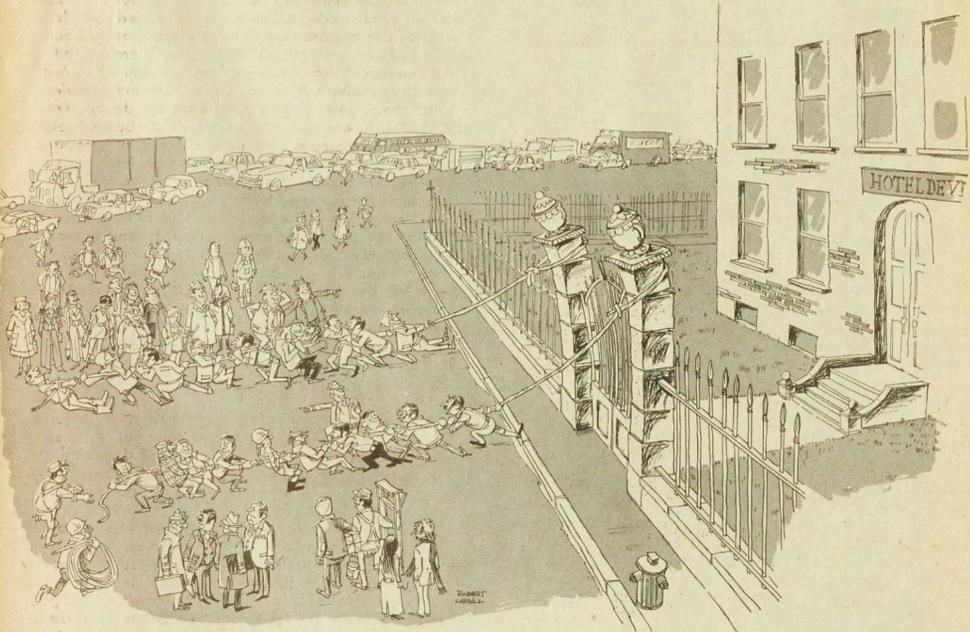
Ces réussites nous font entrevoir le jour où les travailleurs québécois contrôleront tous leurs conseils municipaux, et pourront ainsi organiser leur ville en fonction des besoins de la population, et non plus seulement au profit de quelques notables privilégiés.

Nous payons cher l'absence de démocratie municipale

A l'heure actuelle, les travailleurs paient très cher l'absence d'une démocratie vivante au niveau des municipalités. Pensons à la corruption, à la spéculation sur les terrains, à l'organisation des services en fonction des marchands, des entrepreneurs et des spéculateurs, et à l'endettement des municipalités qui découle de tout cela; pensons à la pollution de l'air et de l'eau, au harcèlement des jeunes et des travailleurs par les forces policières au service de l'entreprise et de la propriété, à l'absence de logement à prix abordables, à l'insuffisance des terrains de récréation.

Comme dans les lieux de travail, passer du rêve à la réalité

Ces situations, devant lesquelles les travailleurs se sentent souvent impuissants, peuvent être changées par leur action collective, de la même façon que l'action collective a permis d'obtenir des conditions de travail qui tenaient du rêve il n'y a pas si longtemps. On peut rêver au jour où la spéculation sera hors la loi, où chacun pourra avoir un logement assez grand grâce à la formule coopérative et à l'élimination de la spéculation, où les centres d'achat coopératifs se multiplieront, où le transport en commun sera organisé comme un véritable service communautaire. Jadis la semaine de 40 heures était un rêve, et aujourd'hui c'est une réalité. Une réalité qui libère les énergies des travailleurs qui peuvent maintenant s'appliquer à améliorer leurs conditions de vie, après avoir amélioré leurs conditions de travail.



Les colloques populaires s'adressent d'abord aux travailleurs syndiqués

Les colloques populaires s'adressent en premier lieu aux syndiqués car il s'agit, dans une première étape, de faire l'unité des travailleurs organisés sur un programme d'action au niveau de la politique municipale. C'est pourquoi seuls les syndiqués pourront être délégués officiels, sur la base de un délégué officiel par 100 syndiqués.

Cependant, les comités de citoyens, les associations de locataires, les associations d'étudiants, les associations de jeunesse comme la JOC, pourront participer aux colloques à titre de délégués fraternels, mais sur la même

base de représentation que les syndiqués. Il est entendu qu'aucune association patronale, aucune chambre de commerce, aucun club social ne sera invité aux colloques.

La direction de l'UCC a préféré ne pas participer activement aux colloques, à cause des autres tâches et de la réforme de structures qu'elle doit accomplir cette année. Cependant, dans les régions agricoles, il serait utile d'inviter les unités agricoles régionales. Le Conseil de la coopération du Québec ne participe pas lui non plus directement aux colloques, mais il a donné l'assurance de sa collaboration technique.

Les négociations des hôpitaux en 3 dates

25 mars
\$138 millions



26 septembre
\$146 millions



5 novembre
\$164 millions

Ce jour-là, le ministre d'Etat à la fonction publique, M. Marcel Masse, déclare à l'assemblée nationale: "Ces offres sont conformes à la politique salariale du gouvernement établie pour les secteurs publics et parapublics."

Autrement dit, ces offres sont finales pour le gouvernement, qui a toujours affirmé que les augmentations de salaire consenties aux autres groupes du secteur public étaient conformes à la politique salariale, laissant entendre par là qu'il ne saurait en être autrement pour les employés d'hôpitaux.

Au cours des mois suivants, la Fédération nationale des services (CSN) prépare un dossier d'une grande précision qui démontre clairement que les offres du gouvernement ne sont pas conformes à la politique salariale. En effet, les offres laissent encore des différences de \$10, \$15 et même \$20 par semaine entre des employés qui font le même travail dans les hôpitaux et au gouvernement, alors qu'un des principes de la politique salariale est justement de payer des salaires semblables pour des fonctions identiques dans l'ensemble du secteur public.

Le dossier est rendu public le 8 septembre au cours d'une séance d'information avec les journalistes, et c'est le départ d'une campagne d'information intensive menée par la CSN et la Fédération des services.

Embarrassé par la précision des chiffres rendus publics par la Fédération des services, le gouvernement ajoute \$8 millions à ses offres du 25 mars. Et au cours d'une conférence de presse, les négociateurs des hôpitaux déclarent que c'est une offre définitive. Ils admettent que les \$8 millions supplémentaires ne sont pas suffisants pour faire disparaître les différences de salaire qui existent entre les employés d'hôpitaux et les employés du gouvernement, mais ils disent qu'on ne peut pas faire plus à cause d'un manque de disponibilités financières. Mais le manque de disponibilités financières, ce n'est pas un principe de la politique salariale.

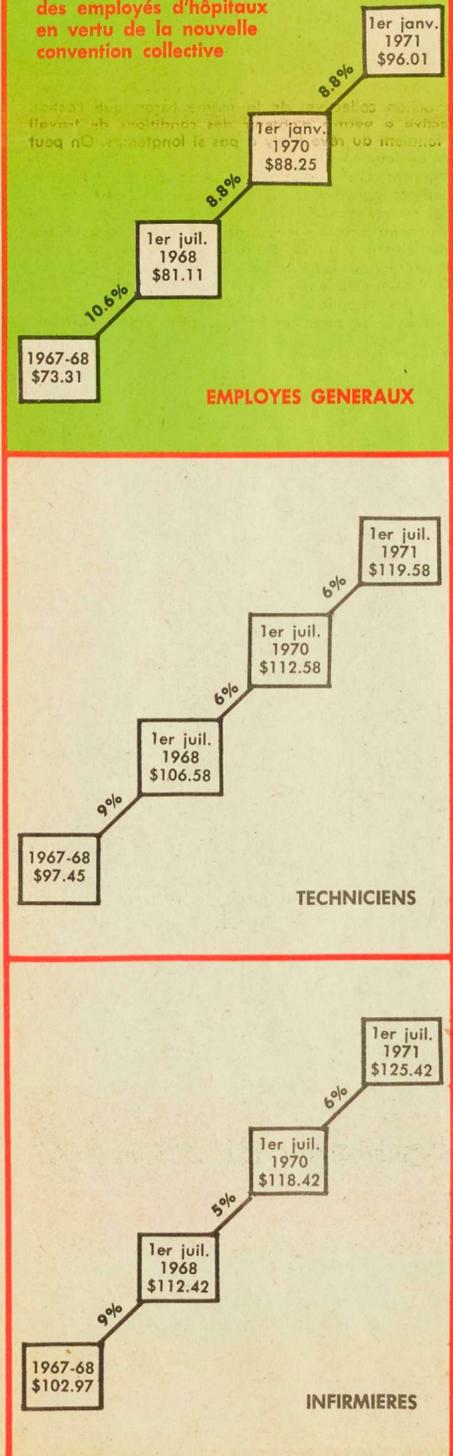
Les employés d'hôpitaux prennent les \$8 millions comme un acompte sur ce que le gouvernement leur doit en vertu de la politique salariale. Ils savent que le gouvernement a oublié \$55 millions dans le budget pour payer leur rétroactivité, comme le ministre de la Santé l'a admis à l'assemblée nationale le 27 mai. Mais ils n'ont pas l'intention d'être les seuls à payer pour l'imprévoyance administrative du gouvernement.

Les manifestations de mécontentement prennent de l'ampleur dans les hôpitaux: Les 13 et 14 octobre, un congrès spécial de la Fédération des services réunit 600 délégués à Montréal, qui rejettent les "offres finales" du gouvernement. Le congrès fixe au 31 octobre la date du vote de grève. Le vote a lieu de 7 h. du matin à 7 h. du soir dans des bureaux de scrutin à proximité de chaque hôpital. La participation est très élevée: 40,275 votants sur un total possible de 49,809 membres. Et c'est à 70 pour cent que les employés décident de recourir à tous les moyens de pression, y compris la grève s'il y a lieu, pour obtenir justice sur les salaires, pour obtenir la sécurité d'emploi, et pour régler les nombreuses clauses normatives qui sont encore en suspens après 18 mois de négociation.

Le résultat du vote prend le gouvernement et les hôpitaux par surprise. Il ne leur est plus possible de prétendre que les chefs syndicaux n'expriment pas la volonté des membres. Il faut se rendre à l'évidence et négocier. Le ministre Marcel Masse en personne prend la direction des négociations du côté du gouvernement, assisté du nouveau député Jean Cournoyer, qui fut par la suite nommé ministre de la fonction publique. Du côté de la CSN, le président général Marcel Pepin vient prêter main forte au président et aux négociateurs de la Fédération des services.

Pendant 13 jours et presque autant de nuits, les négociations se poursuivent à Montréal. Cinq jours après le vote, le gouvernement ajoute \$18 millions à "l'offre finale" du 26 septembre, ce qui fait \$26 millions de plus que "l'offre finale" du 25 mars. Désormais on parlera de politique élastique pour désigner la politique salariale. Et dans les jours qui suivent, le gouvernement accorde la sécurité d'emploi absolue après deux ans de service, conformément à la demande des employés, accepte de ne pas hausser le prix des repas dans les cafétérias, accepte de hausser les primes de soir et de nuit des employés généraux au niveau de celles des infirmières, et règle les autres clauses qui restaient en suspens, notamment celle des contrats à forfait. L'accord de principe est annoncé le 13 novembre, et ratifié à 97 pour cent par les membres au cours des jours qui suivent.

Progression du salaire moyen des employés d'hôpitaux en vertu de la nouvelle convention collective



George Daly n'a pas déménagé son château

Il en faut du nerf pour soutenir une grève pendant quatre mois et demi, quand tous les jours, la compagnie menace de déménager en Ontario si on ne rentre pas au travail à ses conditions. C'est l'expérience qu'ont vécue les 267 employés de la compagnie Daly et Morin à Lachine, de la mi-août jusqu'aux fêtes. Et le pire, c'est que le premier ministre et le ministre du travail ont marché dans le chantage de la compagnie, jusqu'à ce que ça devienne trop gênant pour eux. En fait, il a fallu quatre mois de grève avant que le gouvernement dise à George Daly que la menace de déménager en Ontario ce n'est pas une forme de négociation qui est prévue dans le code du travail.

George Daly s'ennuyait de la FCAI
George Daly et son avocat Roy Heenan ont vraiment tout essayé contre les grévistes, non pas tellement pour sauver quelques cents de l'heure, mais surtout pour empêcher un syndicat de la CSN de prendre pied dans leur entreprise. Car auparavant c'était un syndicat de boutique de la FCAI qui était là. Et dans la première lettre qu'il a envoyée aux employés juste avant la grève, George Daly écrivait avec nostalgie: "Comme président de cette compagnie, je suis naturellement désolé. Pendant 73 ans, la compagnie a maintenu de bonnes relations avec ses employés sans aucune grève, et il est très malheureux qu'après les premières négociations avec ce nouveau syndicat, il y a menace de grève." Evidemment que George Daly trouvait les relations bonnes, car avec la complicité de la FCAI il avait baissé les salaires d'un groupe d'employés au dernier contrat. Mais les employés différaient d'opinion sur le genre de "bonnes relations" qui existaient auparavant, et qui leur valaient des salaires aussi bas que \$1.27 de l'heure, la moyenne étant de \$1.75. Le reste était à l'avenant: pas de sécurité d'emploi, pas d'ancienneté, pas de règlement de grief, pas d'assurance et ainsi de suite. Voilà pourquoi le printemps dernier, voyant venir les négociations, les employés ont basculé la FCAI par dessus bord pour former un vrai syndicat. L'opération s'est faite dans le plus grand calme, par décision de l'assemblée générale, avant même que la compagnie en soit informée et ait le temps de réagir. C'est dire qu'il ne restait pas grand supporteurs de Lucien Tremblay parmi les employés, puisque la mèche n'avait pas été éteinte.

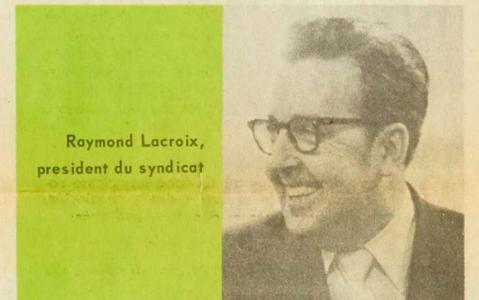
Placés devant un fait accompli, George Daly et son avocat Roy Heenan ont formé le plan de provoquer une grève, dans l'espoir de la briser ensuite pour permettre à leur ami Lucien Tremblay de reprendre les choses en main. La première partie du plan a marché mais pas la deuxième. Alors en voyant que les employés avaient plus de résistance qu'ils ne l'avaient prévu, George Daly et Roy Heenan ont imaginé l'histoire du déménagement en Ontario.

Le déménagement en Ontario
Il en fut d'abord question en termes voilés dans les lettres que la compagnie envoyait aux employés à peu près deux fois par mois. Mais d'une lettre à l'autre, la menace était de moins en moins voilée. Jusqu'au jour où la compagnie a tenté le grand coup en annonçant publiquement, au cours d'une conférence de presse un vendredi après-midi, qu'elle s'installait définitivement à Cornwall si les grévistes n'étaient pas rentrés au travail le lundi. Le lundi matin, l'assemblée de grève se déroule comme à l'habitude. Mais il manque une trentaine de grévistes, qui ont été attirés dans une autre salle sous de fausses représentations, par des agents de la compagnie. Plusieurs d'entre eux reviennent immédiatement à l'assemblée de grève après s'être aperçus qu'ils s'étaient fait avoir, et les autres rejoignent les rangs le soir. Le lendemain matin, la compagnie se retrouve avec seulement cinq ou six scabs, et ce n'est pas suffisant pour ouvrir l'usine. La manœuvre a échoué. Alors elle



convoque une autre conférence de presse pour dire à peu près ceci aux journalistes: Ce qu'on vous avait dit vendredi ce n'était pas vrai, mais cette fois c'est vrai. **Le commencement de la fin**
L'effet dans le public est raté car la compagnie n'est plus prise au sérieux. Les hommes de gouvernement, qui jusque-là ont marché dans le chantage de la compagnie, sentent la soupe chaude. Ils commencent à s'agiter pour trouver un règlement de crainte d'être éclaboussés. La CSN inonde Lachine avec La Libre, qui décrit la situation des employés de Daly et Morin. C'est une bombe dans la place. Même les notables de Lachine commencent à trouver que George Daly est à côté de la coche. C'est le commencement de la fin pour la compagnie, qui réalise qu'elle ne pourra pas traverser les grévistes. Les négociations reprennent dans les jours qui suivent, et le règlement arrive juste à temps pour la fête des enfants le dimanche avant Noël.

Lachine a changé
Aujourd'hui à Lachine, on ne parle plus aux employés de Daly et Morin de la même façon. On ne les regarde plus de la même façon. Et les patrons de la compagnie n'appellent plus le président du syndicat Raymond. Ils l'appellent Monsieur Lacroix. Lachine a changé.



Raymond Lacroix, président du syndicat

Les résultats

- Rétroactivité de \$125.
- Augmentation minimum de 40 cents sur 27 mois, plus des ajustements pour plus de la moitié des employés, ce qui veut dire que:

120 employés recevront une augmentation de 40 cents	
31	50
20	55
58	60
25	65
10	70
3	75
267	

- La moyenne de salaire, qui était de \$1.75, sera portée à \$2.10 cette année et à \$2.45 le 1er octobre 1971.
- Protection de l'emploi contre les sous-contrats, et respect de l'ancienneté.
- Atelier syndical.
- Régime d'assurance.
- Et surtout, le respect.

Premier match CSN-NORANDA Et ça c'est passé à Manitowadge en Ontario

Le 6 août dernier, les employés de la mine et du moulin de la compagnie Noranda à Manitowadge, dans le nord de l'Ontario, adhèrent à la CSN lors d'un vote décrété par la commission ontarienne des relations de travail. Un mois après les négociations commencent, et le 22 novembre, la grève était déclenchée après que la compagnie eut présenté une offre finale. C'était la première fois qu'un syndicat de la CSN négociait avec la compagnie Noranda, dont l'anti-syndicalisme ouvert a déjà provoqué les dures grèves de Murdochville, Valleyfield et Noranda au Québec, Timmins en Ontario, et Craigmont en Colombie-Britannique. Jusqu'à la mi-janvier, rien ne laissait croire que la compagnie Noranda changerait d'attitude. Au contraire, elle utilisait même le racisme pour discrediter la CSN auprès de la population de Manitowadge. Elle refusait de traiter avec les grévistes parce qu'ils avaient adhéré à la CSN. Le 20 janvier, le président de la CSN dénonçait cette attitude de la compagnie Noranda dans un télégramme au ministre du travail de l'Ontario, à qui il demandait une rencontre. Le lendemain, le ministre chargeait le chef du service de conciliation de réunir les parties, et d'arranger une rencontre avec le président de la CSN s'il n'y avait aucune possibilité de rapprochement. Quelques jours après la compagnie se mettait à table, et le règlement était conclu le 30 janvier. **30 à 40 cents de plus que dans le nord-ouest québécois**
La nouvelle convention accorde une augmentation de 86 cents l'heure sur trois ans: 40 cents à la signature, 22 cents le 2 février 1971, et 24 cents le 2 février 1972. Les employés recevront aussi \$125 de rétroactivité. Les bénéfices de sécurité sociale sont considérablement augmentés.

Cette augmentation signifie que les employés de Manitowadge recevront de 30 à 40 cents de plus que les employés de la même compagnie Noranda dans le nord-ouest québécois. Sur la durée de la convention, le salaire du journalier sera porté de \$2.35 à \$3.21; le salaire du mineur de \$2.79 à \$3.65; le salaire de l'homme de métier de \$3.18 à \$4.04. Au mois d'octobre, deux mines de moindre importance à Manitowadge qui jusque-là payaient les mêmes salaires que la mine de la compagnie Noranda ont signé une convention qui accorde 65 cents sur trois ans. Ce qui est très significatif, c'est que les grévistes ont obtenu la retenue volontaire irrévocable pendant la durée de la convention. Une telle clause de sécurité syndicale constitue un précédent à la compagnie Noranda, qui a toujours essayé d'empêcher l'implantation de toute forme de sécurité syndicale efficace dans ses entreprises. Jusqu'à la veille du règlement, la compagnie ne voulait pas entendre parler de sécurité syndicale, prétextant qu'il s'agissait d'un nouveau syndicat qui n'avait pas fait ses preuves. Mais les employés de Manitowadge, qui à 1,000 milles de Montréal ont choisi la CSN, ont fait la preuve que leur syndicat était assez solide pour tenir tête avec succès au géant Noranda. Et dans une ville du nord de l'Ontario, une ville possédée entièrement par la compagnie où il n'y a même pas de conseil municipal, ils ont obtenu que leur convention collective soit imprimée en français et en anglais aux frais du géant Noranda. La nouvelle convention touche environ 400 employés, dont 30 pour cent sont d'origine ou de langue française. Le président du syndicat est Carson Hoy. Le directeur de la grève, choisi parmi les employés, était Gilles Pouliot.

L'enquête sur l'hôpital

CHARLES LEMOYNE

Un exemple de ce que les syndiqués peuvent faire sur le deuxième front



Carmen Dupuis, présidente de la section Charles Le Moine de l'Alliance des infirmières de Montréal.

L'enquête réclamée et obtenue par l'Alliance des infirmières (CSN) sur l'administration et la pratique médicale à l'hôpital Charles Le Moine, a permis de mettre en lumière des situations qui étaient contraires à l'intérêt public. Par exemple, l'incompétence notoire de l'administration, que la commission d'enquête a recommandé de limoger, l'existence de petits empires au profit de quelques médecins, et la qualité douteuse des soins médicaux dans certains cas.

Les infirmières de Charles Le Moine ont risqué beaucoup pour obtenir cette enquête. Elles se sont mises au blanc. Même les membres de la commission d'enquête ne leur ont pas pardonné de l'avoir fait. Ils leur ont reproché d'avoir levé le voile sur des situations qu'ils ont pourtant été obligés de condamner après cinq mois d'enquête. Ils leur ont reproché en somme de n'avoir pas fait elles-mêmes l'enquête de cinq mois avant de porter leurs accusations.

Mais le rapport de 300 pages de la commission d'enquête contredit les reproches qu'elle a faits aux infir-

mères de Charles Le Moine, reproches qui pourraient être formulés comme ceci: si vous vous étiez mêlé de vos affaires, vous autres les petites infirmières et votre CSN, on n'aurait pas été obligé de faire la lumière sur ce qui se passait à l'hôpital, et les choses auraient pu continuer comme avant.

Et malgré l'enquête, on dirait bien que le gouvernement et l'hôpital veulent que les choses continuent comme avant, puisque sept mois après la remise du rapport au ministre de la santé on n'a pas encore remplacé l'administration et le directeur médical.

De toute façon, les syndiqués ont de moins en moins l'intention de se "mêler de leurs affaires" lorsqu'ils voient des situations contraires à l'intérêt public, car un des moyens proposés par le deuxième front pour défendre la population contre l'exploitation dont elle est victime en dehors des lieux de travail, c'est justement la surveillance des administrations publiques dont le bon fonctionnement, la qualité des services et l'honnêteté intéressent tout le monde.

Les origines de l'enquête

Le 28 octobre 1968, la directrice des soins infirmiers de l'hôpital Charles Le Moine convoqua, à l'insu de l'administration de l'hôpital, une conférence de presse au cours de laquelle elle dénonçait plusieurs lacunes tant administratives que médicales.

Le lendemain de cette conférence de presse, les infirmières syndiquées de l'hôpital Charles Le Moine, réunies en assemblée générale, décidaient de demander au ministre de la santé d'ordonner une enquête publique sur l'administration et la pratique médicale à l'hôpital Charles Le Moine, parce que les plaintes formulées par la directrice des soins infirmiers avaient fait l'objet de plaintes au comité de nursing à plusieurs reprises depuis 1966, et que le ministre de la santé avait, à la suite d'une demande de l'Alliance des infirmières, délégué en juillet 1967 un médecin comme arbitre pour régler des problèmes de manque de personnel et de matériel. La décision de ce médecin-arbitre rendue en novembre 1967 ne fut jamais complètement appliquée.

Le 7 novembre 1968, des représentants de l'Alliance des infirmières de Montréal, section Charles Le Moine ren-

traînèrent le ministre de la santé pour lui remettre un mémoire sur les principales lacunes existant dans cet hôpital, et pour demander formellement une enquête.

Quelques jours plus tard, soit le 14 novembre 1968, le juge Jacques Trahan était nommé président de la commission chargée d'enquêter sur l'hôpital Charles Le Moine et il s'adjoignait M. Réal Dubord, directeur général de l'hôpital Fleury, M. Jean-Claude Deschênes, directeur général de l'hôpital St-Joseph de Rosemont, et les docteurs Paul Bourgeois et Edouard Gagnon comme membres de la commission d'enquête.

La commission commença à siéger dès novembre 1968 et siégea presque tous les soirs jusqu'en mai 1969 dont environ deux semaines à huis-clos pour étudier des cas médicaux et entendre de nombreux témoins. De son côté le Collège des médecins étudia un grand nombre de dossiers et devait faire rapport à la commission.

Le rapport de la commission d'enquête sur l'hôpital Charles Le Moine a été terminé le 17 juillet 1969 et remis au ministre de la santé quelques jours plus tard. Il a été rendu public cinq mois plus tard, le 22 décembre 1969.

Le travail reparait

La publication du Travail reprend, après une interruption d'une année. Le Travail sera publié deux fois par mois au lieu d'une. Mais à cause de la hausse des tarifs imposée aveuglément par M. Kierans, le tirage a été considérablement réduit. Pour commencer, le journal sera envoyé à tous ceux qui détiennent un poste électif dans leur syndicat de même qu'aux permanents, ce qui veut dire de neuf à dix mille militants. Cependant, tout membre qui désire recevoir le Travail peut en faire la demande à son conseil central, et son nom sera ajouté sur la liste d'envoi.

Les chauffeurs d'autobus de St-Jérôme passent de \$1.25 à \$2.10 d'un seul coup

Le service d'autobus de St-Jérôme a été rétabli le 2 février après que les grévistes eurent accepté dans une proportion de 85 pour cent, une entente de principe recommandée par leurs négociateurs. La grève durait depuis le 1er décembre.

En vertu du règlement, le salaire des chauffeurs d'autobus, qui était de \$1.25 l'heure, est porté à \$2.10 dès le retour au travail. De plus, les chauffeurs recevront une rétroactivité de \$0.75 l'heure à partir du 1er septembre jusqu'au déclenchement de la grève.

Le salaire du déboussleur et du mécanicien, qui était de \$1.70 et \$2.25 l'heure respectivement, est porté à \$2.70 dès le retour au travail. Ces employés recevront une rétroactivité de \$0.90 dans le premier cas et de \$0.35 dans le deuxième cas.

Avant la grève, la semaine de travail était de 54 heures, et le temps supplémentaire n'était pas payé à taux et demi. En vertu de la nouvelle convention, la semaine est réduite à 50 heures, dont 35 heures garanties, et le temps supplémentaire est payé à taux et demi.

Désormais, les chauffeurs d'autobus n'auront plus besoin d'investir une partie de leur salaire pour travailler. En effet, la compagnie leur allouera un montant de \$65 pour payer les billets, montant qu'ils devaient avancer eux-mêmes dans le passé, et elle paiera le prix du painon à billets et de la petite caisse, une dépense d'environ \$20 que les chauffeurs devaient assumer dans le passé.

La convention est d'une durée de deux ans, du 1er septembre 1969 au 1er septembre 1971. Cependant, elle comporte une clause selon laquelle il y aura récupération des négociations sur les salaires au mois de juillet 1970.

Il s'agit d'une première convention collective, et d'un nouveau syndicat, lequel est affilié à la CSN.

Dans le prochain numéro

Postes
La deuxième tentative du ministre Eric Kierans pour détruire le syndicat des employés du transport postal à Montréal. Pourquoi?

Colloques populaires
Un reportage sur le premier colloque populaire qui a eu lieu à Baie-Comeau les 14 et 15 février, et sur les réalisations des comités d'action politique dans cette région au plan municipal.

Textile
L'inertie du gouvernement canadien devant la situation tragique des travailleurs de l'industrie textile.

Un autre géant américain
Comment un géant américain décide, à distance, d'affamer la population de Princeville.

QUEBEC-PRESSE

Un journal libre

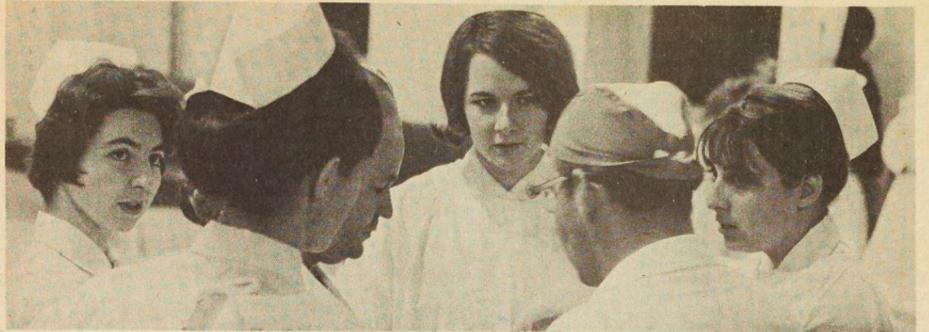
Parce qu'il n'appartient à aucun intérêt privé. Il est publié par une coopérative formée par des citoyens libres et par des organismes populaires: syndicats, coopératives, caisses populaires, caisses d'économie, comités de citoyens.

Un journal de combat

Parce qu'en étant libre, il peut dire toutes les vérités, même celles qui déplaisent aux pouvoirs et aux puissants, et que les autres journaux ne peuvent pas publier. C'est une arme au service du peuple.

Un journal qu'on soutient

Plusieurs syndicats ont déjà acquis des parts dans l'Association coopérative des publications populaires, qui publie Québec-Press. Mais il en faut davantage. Les parts sont de \$100. Chaque syndicat peut prendre une ou plusieurs parts, selon ses moyens. On envoie sa contribution aux soins de Pierre Lebeuf, 6440, 25e avenue, Rosemont, Montréal 409.



Les principales conclusions

Le jeu de la politique

1—Sans que la preuve l'ait démontré de façon péremptoire, la commission reste convaincue que la politique et les intérêts particuliers ont joué un rôle prépondérant dans les origines et le développement de l'hôpital Charles Le Moine.

Ouverture précipitée

2—L'enquête a établi que l'organisation matérielle, à tous les points de vue, était incomplète et insuffisante pour justifier l'ouverture précipitée de l'hôpital le 21 mars 1966.

Administration incompétente

5—Locataire impuissant d'un hôpital appartenant au gouvernement, dominé par les intérêts de quelques médecins, membres du conseil d'administration, celui-ci s'est avéré non qualifié et incapable d'administrer une institution de cette importance.

De plus, le conseil d'administration a eu régulièrement recours à des avis légaux qui, souvent, se sont avérés inadéquats v.g. les contrats des chefs de service.

Le directeur général a négligé ses fonctions

6—La commission, tout en reconnaissant les nombreux services rendus par le directeur général pour la construction de cet hôpital, déplore que, consciemment ou non, il ait consacré la plus grande partie de ses activités à accomplir le travail du propriétaire et qu'il ait ainsi négligé ses véritables fonctions. Le peu d'intérêt qu'il a manifesté pour l'organisation et la direction médicale constitue sa faiblesse majeure.

31—La Commission blâme le directeur général de ne pas avoir accordé suffisamment d'attention à l'organisation du service des soins infirmiers.

Pas de service des achats

12—En ce qui concerne le service des achats, la commission conclut qu'il n'y a pas de véritable acheteur en charge de ce service, car de fait, les achats sont la responsabilité soit du gouvernement, soit du directeur général.

Est-ce du patronage?

14—L'adjudication du contrat de télévision a été faite d'une façon très irrégulière.

15—Le gouvernement a commis un impair le 25 octobre 1962 en s'engageant à respecter le bail du restaurant lors de l'achat des biens de l'hôpital St-Lambert. La commission se demande pourquoi le gouvernement a décidé de respecter ce bail de 20 ans alors qu'il n'accorda à l'hôpital Charles Le Moine qu'un bail mensuel résiliable à dix jours d'avis.

Le directeur médical n'a pas fait son travail

7—Quant au directeur médical, la commission conclut, comme l'a démontré la preuve, qu'il n'a pas rempli le rôle qu'un hôpital est en droit d'attendre du titulaire d'un tel poste.

L'empire de quatre médecins

23—Quant au conseil des médecins, la commission doit conclure que du début de l'hôpital jusqu'à la tenue de la présente enquête, les postes de commande du conseil des médecins ont été monopolisés par quatre médecins; de cette façon s'est créé et maintenu un "certain" empire.

Les dossiers médicaux

25—Après analyse des dossiers médicaux, la commission déclare que dans 90 pour cent des cas, la qualité des dossiers est acceptable et ne présente pas d'irrégularité. Les soins aux malades ont été en général bons, compte tenu des difficultés matérielles et inter-personnelles analysées ailleurs dans le rapport. Toutefois, 40 dossiers ont été signalés à l'attention du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec.

Des règlements à l'a peu près

22—Les statuts et règlements du conseil des médecins ont présenté des lacunes basées sans doute sur les contrats des chefs de service, signés bien avant l'élaboration de ces règlements. L'absence de définition du rôle et des pouvoirs du directeur médical est une déficience flagrante. Un certain nombre de règlements n'ont pas été respectés.

Pour maintenir une chasse-gardée

28—Pour ce qui est des contrats des chefs de service médicaux, la commission les trouve contraires à la loi des hôpitaux et conçus pour favoriser et maintenir une "chasse-gardée".

Pas de normes sérieuses huit ans après l'instauration de l'assurance-hospitalisation

9—Le budget approuvé par le S.A.H.Q. (Service d'assurance-hospitalisation du Québec) a été nettement insuffisant et pour cette raison, l'hôpital devait se financer en retardant le paiement des comptes aux fournisseurs pour des périodes dépassant parfois 12 mois; il y a même des fournisseurs qui ont refusé de vendre à l'hôpital à moins d'être payés sur livraison.

18—L'inconsistance et l'imprécision des témoignages font douter à la commission de l'objectivité des normes prônées par le service des normes hospitalières.

16—La commission s'interroge sur le rôle véritable joué par le service des normes à l'intérieur des cadres du S.A.H.Q. Les témoignages entendus des représentants de ce service illustrent qu'il y a là une sérieuse lacune d'organisation au sein même du ministère de la santé.

Les principales recommandations

Arrêter le jeu de la politique

37—A la lumière des faits mis au jour quant aux origines et au développement de l'hôpital Charles Le Moine, tout autant qu'à la prépondérance des "chasses-gardées" découvertes, le tout rattaché à la complexité extrême des relations entre l'hôpital et le ministère de la santé, la commission ne peut que réitérer la recommandation générale issue des enquêtes conduites par le juge Tellier, le juge Chabot et le juge J. Trahan (1968) quant à l'institution dans la province de Québec d'un organisme de régulation des hôpitaux pour vraiment dépolitiser toute les décisions à prendre dans le domaine de la santé.

26—Qu'aucun autre hôpital ne soit construit par le gouvernement lui-même mais qu'il fournisse plutôt les fonds nécessaires aux corporations hospitalières, de préférence par l'entremise d'une "régie" des hôpitaux.

Avoir le personnel nécessaire

27—Qu'il ne soit permis à aucun hôpital de commencer ses opérations sans que tout le personnel et l'équipement soient en place.

Réformer la corporation de l'hôpital

1—Que les membres actuels de la corporation de l'hôpital Charles Le Moine soient remplacés et que le nombre de membres soit multiplié pour permettre un choix d'administrateurs compétents et d'expérience.

2—Que la corporation de l'hôpital Charles Le Moine devienne une corporation hospitalière semblable aux autres corporations, représentative de la collectivité desservie par cet hôpital et propriétaire de l'hôpital même. Qu'à cette fin, le gouvernement cède la propriété de l'établissement à la corporation ainsi constituée et annule le bail présentement en vigueur.

Que l'administration actuelle soit remplacée

3—Que le conseil d'administration actuel soit remplacé et qu'au moins un tiers des nouveaux administrateurs aient une expérience suffisante de l'administration des hôpitaux; que les médecins-administrateurs en place démissionnent et que de nouveaux médecins soient élus annuellement mais que le nombre de leurs mandats successifs soit limité à trois ans et que ces médecins soient de départements médicaux différents. La commission croit qu'il serait avantageux qu'un des membres de la corporation et du conseil d'administration soit un médecin n'ayant aucun lien avec l'organisation médicale et n'étant en aucune façon membre du personnel médical de l'hôpital et reconnu pour leur compétence administrative.

Que le directeur général fasse son travail de régisseur

4—Que le directeur général mette immédiatement sur pied un comité de régie.

5—Que le directeur général, afin de jouer le rôle qui lui est propre, délègue plus d'autorité tout en assurant un contrôle et s'intéresse pleinement à l'organisation médicale. Il doit de plus structurer et définir spécifiquement le rôle des directeurs et des chefs de services. Il doit faire au conseil d'administration, par écrit, un rapport systématique et régulier des activités et de tous les problèmes en cours à l'hôpital.

Ne pas confier les achats au gouvernement

34—Que les achats pour les hôpitaux ne soient pas confiés au service des achats du gouvernement, vu son incompétence en ce domaine et la lourdeur des procédures.

Reviser le bail du restaurant de l'hôpital

11—Que le bail du restaurant soit révisé afin d'établir le loyer à un montant plus réaliste et le rendre rentable pour l'hôpital; qu'en outre le restaurant soit localisé ailleurs et qu'il y ait dans l'hôpital certaines machines distributrices pour suppléer durant les heures où le restaurant est fermé.

Que le directeur médical soit remplacé par un médecin qualifié

7—Que la direction médicale soit confiée à un médecin qualifié en la matière.

Reviser les règlements médicaux

12—Que les statuts et règlements du conseil des médecins soient révisés et soumis au nouveau conseil d'administration pour approbation.

Que les comités fonctionnent

13—Que tous les comités statutaires du conseil des médecins soient établis et opèrent régulièrement.

14—Que soient établis le plus tôt possible un comité médical avisé et un comité de pharmacologie et de thérapeutique.

Annuler les contrats des chefs de service

15—Que les contrats des chefs de services médicaux soient déclarés nuls et sans effet et que tous les intéressés en soient avisés formellement.

Accordé un budget réaliste à l'hôpital

8—Qu'un budget réaliste soit accordé à l'hôpital pour éviter les dépassements budgétaires et pour ouvrir l'hôpital à pleine capacité dans le plus bref délai.

Que les soins d'urgence soient assurés 24 heures par jour

29—Que le ministère de la santé établisse des normes afin que les hôpitaux et leur personnel médical et paramédical soient en mesure d'assurer aux malades les soins immédiats commandés par l'urgence et ce 24 heures par jour.

Démêler les services du ministère de la santé

35—Qu'une étude exhaustive du ministère de la santé soit effectuée par des gens hautement qualifiés et indépendants, pour clarifier les juridictions et les interrelations des divers services au sein du ministère ainsi que leur autorité et leurs pouvoirs par rapport aux hôpitaux.

Réédition du deuxième front

Le "Deuxième front" et la "Société bâtie pour l'homme" ont été réédités ensemble dans un petit volume de poche, pour répondre à la demande des militants. Le conseil confédéral a décidé que le volume serait vendu au prix nécessaire pour couvrir les frais. Ce prix est de 50 cents l'exemplaire.

Pour le moment on peut se procurer le volume au service d'information à Montréal. Mais comme il serait plus commode pour tout le monde si on pouvait acheter le volume dans n'importe quel bureau de la CSN, nous allons organiser un système pour que ce soit possible de le faire.

le travail

Organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" paraît deux fois par mois. — Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le ministère des postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de troisième classe de la présente publication. Permis no 80.